Envoyé en préfecture le 21/09/2017
Reçu en préfecture le 21/09/2017
Affiché le 25 SEP. 2017
ID : 083-218300424-20170914-2017__098-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 14 SEPTEMBRE 2017

Nombres de membres :

En exercice : **32**

Présents ou représentés : **32**

Qui ont pris part à la délibération : **32**

Date de la convocation : **05/09/2017**

Date d'affichage : **07/09/2017**

L'an deux mille dix-sept et le 14 septembre à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE, Maire

PRESENTS : Éric MASSON - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT- René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER- Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER – Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Patricia PENCHENAT - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR – Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Audrey TROIN à Margaret LOVERA/ Monique LEBLANC à Aimé GARNIER / - Christelle DUVERNET à Marc Etienne LANSADE / Renée FALCO à Régine RINAUDO / Michel BERTIN à Eric MASSON / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Rémy FELIX

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires mise en œuvre en septembre 2015 :

- 24 heures d'enseignement hebdomadaire,
- une répartition hebdomadaire sur 9 demi-journées soit une semaine de 4 jours 1/2 incluant le mercredi matin,
- la mise en place par les enseignants d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) d'une heure par semaine par enseignants en groupes restreints d'élèves venant s'ajouter aux 24 heures d'enseignement hebdomadaire,

Face aux nombreux problèmes engendrés par cette réforme, le gouvernement autorise un retour à la semaine de 4 jours d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires dès septembre 2017.

N° 2017/098
RYTHMES SCOLAIRES : RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2017

Envoyé en préfecture le 21/09/2017
Reçu en préfecture le 21/09/2017
Affiché le 25 SEP. 2017
ID : 083-218300424-20170914-2017__098-DE

CM 14/09/2017

N° 2017/098

RYTHMES SCOLAIRES : RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2017

Lors des conseils d'école réunis à la demande de la municipalité fin juin 2017 les professeurs et les parents d'élèves ont voté favorablement pour le retour à la semaine des 4 jours selon le schéma horaire 08h30-12h00 / 14h00-16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
Les représentants de la municipalité étaient également favorables au retour à la semaine de 4 jours mais selon des horaires différents soit 09h00-12h00 / 14h00-17h00.

Dans la mesure où le décret impose un consensus pour s'appliquer la municipalité a accepté le premier schéma horaire.

Le Directeur académique des services de l'éducation nationale a donné son accord verbal le 12 juillet 2017.

Sous la pression de nombreuses communes la région a accepté de modifier les horaires du ramassage scolaire.

Il est précisé que cette réforme va nécessiter des modifications dans l'organisation et les horaires des services périscolaires et planète mercredi ;

Le prix horaire du périscolaire et de l'accueil échelonné reste inchangé puisqu'il demeure à 1.50 €, seule les tranches horaires sont modifiées et seront :

- le matin 07h30-08h30 soit 1 heure = 1.50 € ;
- le soir 16h30-18h15, 1ère tranche horaire 16h30-17h30 soit 1 heure = 1.50 € ;
- 2ème tranche 17h30-18h15 soit 45 minutes = 1.13 € ;

- planète mercredi se déroulera sur la journée :

  - accueil échelonné matin 07h45-09h00 soit 1h15 = 1.88 € ;
  - Planète mercredi 09h00-17h00 (en fonction des revenus des parents de 5.50 € minimum à 27.50 € maximum la journée (repas et goûter inclus) ;
  - accueil échelonné soir 17h00-18h15 soit 1h15 = 1.88 €.

Les règlements de fonctionnement du service périscolaire et de planète mercredi tiendront compte de ces modifications dès la rentrée de septembre 2017.

Envoyé en préfecture le 21/09/2017
Reçu en préfecture le 21/09/2017
Affiché le 25 SEP. 2017
ID : 083-218300424-20170914-2017__098-DE

CM 14/09/2017

N° 2017/098

RYTHMES SCOLAIRES : RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2017

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu les avis favorables de l'ensemble des conseils d'école rendus fin juin 2017 afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- la mise en application des rythmes scolaires à 4 jours par semaine à compter de la rentrée de septembre 2017.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITÉ.**

Le Maire,

Marc Etienne LANSADE

MAIRIE COGOLIN VAR